
LE GUICHET FISCAL UNIQUE DES PARTICULIERS

L'un des objectifs prioritaires de la création de la **Direction générale des finances publiques**, issue de la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique est de mieux répondre aux attentes des usagers.

Depuis plusieurs années, les administrations fiscales ont fait des efforts importants pour simplifier les démarches des usagers, en particulier en mettant en place des hôtels des finances avec des accueils communs, ou un service unique des impôts des entreprises. .

Une nouvelle étape dans la simplification du contact avec l'utilisateur va être franchie afin d'offrir, progressivement sur l'ensemble du territoire, un guichet fiscal unique aux particuliers.

➤ QU'EST-CE QUE LE GUICHET FISCAL UNIQUE DES PARTICULIERS ?

80 % des usagers, qui considèrent que l'organisation actuelle, avec d'un côté, les centres des impôts et, de l'autre les trésoreries est trop complexe.

Aujourd'hui, un contribuable qui a une question sur le calcul de l'impôt doit s'adresser à son centre des impôts. Si sa question concerne le paiement de son impôt, il doit s'adresser à sa trésorerie.

Demain, le contribuable n'aura plus qu'un seul interlocuteur compétent pour ses différentes questions.

➤ COMMENT SERONT IMPLANTÉS CES SERVICES FISCAUX UNIFIÉS ?

Le guichet fiscal unique des particuliers couvrira l'ensemble du territoire :

- Dans les villes où il y a un centre des impôts et une trésorerie, seront créés **les Services des impôts des particuliers (SIP)**. Ils permettront de traiter, en un même lieu, toutes les questions de calcul et de paiement des impôts : accueil des usagers, traitement des déclarations, mise à jour des taxes foncières et d'habitation, traitement des réclamations gracieuses et contentieuses, recouvrement des impôts...
- Dans les communes où il n'y a pas de centre des impôts, les trésoreries assureront le guichet fiscal unique de proximité. Elles seront compétentes non seulement pour le recouvrement comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais également pour les questions courantes concernant le calcul de l'impôt.

➤ QUAND SERA MIS EN PLACE LE GUICHET FISCAL DES PARTICULIERS ?

Dès l'été 2008, des préfigurations de services des impôts des particuliers seront mises en place dans douze villes : Menton (Alpes-Maritimes) ; Sancerre (Cher) ; Loudéac (Côtes d'Armor) ; Etampes (Essonne) ; La Côte Saint-André (Isère) ; Poligny (Jura) ; Pithiviers (Loiret) ; Château-Gontier (Mayenne) ; Denain (Nord) ; Beauvais (Oise) ; Le Creusot (Saône-et-Loire) ; Elbeuf (Seine-Maritime). Ces sites ont été choisis pour leur caractère représentatif de la diversité des enjeux socio économiques des territoires.

Le guichet fiscal unique des particuliers sera généralisé à l'ensemble du territoire à partir de 2009.